

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-53 du Comité syndical du Vendredi 11 Octobre

~~~~~

DEMANDE DE SUBVENTION 2014 – EDITIONS TOURISTIQUES 2014

L'an deux mil treize le onze octobre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 30 septembre 2013.

Etaient présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Bernard DOUYSET, Bernard FABREGUETTES, Pierre GUIRAUD, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Eric PALOC, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, André GAY, Michel GUIBAL Joëlle GOUDAL, Rémy PAILLES, Bernard SOTO, Luc VIALA
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 19	

Vu qu'en matière de tourisme, le Pays Cœur d'Hérault est en charge de coordonner les actions de développement et de promotion touristiques,

Considérant que la mission tourisme coordonne depuis plusieurs années la réalisation de guides touristiques pratiques et de guides thématiques,

Considérant qu'en 2013, pour la saison 2014, elle souhaite mettre à jour son Guide d'Hébergement, son Guide Loisirs et Découverte et son Guide Art de vivre,

Considérant qu'elle souhaite également créer un plan de la destination diffusé par les offices de tourisme et les prestataires touristiques,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

✓ **D'approuver** le projet d'éditions pratiques présenté ci-dessus.

Descriptif de l'action :

L'objectif est de présenter et valoriser l'ensemble des prestations touristiques du Pays Cœur d'Hérault. Plus précisément, il s'agit d'éditer :

- Le guide Loisirs Découverte, ayant pour vocation d'informer et de faire connaître de façon pratique et séduisante l'offre du territoire. Ce dernier est à disposition des touristes au sein des Offices de tourisme et chez leurs adhérents. Il s'agit d'un guide que le touriste peut consulter pour préparer son séjour ou une fois sur place pour partir à la découverte du territoire. L'objectif ici est de faciliter aux touristes l'accès à l'ensemble de l'offre du territoire.
- Le guide Art de vivre, ayant pour vocation de présenter l'offre en caveaux, produits du terroir et restaurants du territoire. L'objectif consiste à sensibiliser le touriste, sur place, à la richesse et à la qualité du territoire en matière de dégustation et restauration.

- Le guide d'Hébergement, ayant pour vocation de présenter l'offre d'hébergements de l'ensemble de la destination touristique. Il peut être envoyé aux touristes, sur demande, en amont de leur voyage afin d'organiser au mieux leur séjour.
- Un plan de la destination qui sera mis à disposition des offices de tourisme et prestataires touristiques.

Dans une optique de développement durable, il est convenu :

- de supprimer l'impression du Guide Hébergement ;
- d'imprimer un nombre d'exemplaires « papier » réduit le Guide Loisirs et Découvertes ainsi que le Guide Art de vivre en Français/Anglais ; les versions en Allemand, Espagnol et Néerlandais seront uniquement numériques ;
- d'éditer ensuite au guichet, suivant la demande, des rubriques de ces guides pratiques ;
- de favoriser la diffusion numérique des éditions.

Pour ces prochaines éditions, il est proposé à nouveau de :

- recruter un opérateur graphique pendant quatre mois, chargé de la mise en page et de la mise à jour de brochures, au lieu de faire appel à une agence de communication. Le coût du recrutement n'excèdera pas celui d'un prestataire externe.

Ces éditions respecteront la charte graphique de l'ADT de l'Hérault qui s'applique aux territoires, tel que le Pays Cœur d'Hérault.

- ✓ **D'approuver** le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

	Montant € TTC	%
Autofinancement	17 000 €	68%
Subventions totales	8 000.00 €	32%
<i>Conseil général de l'Hérault</i>	8 000,00 €	32%
TOTAL	25 000 €	


- ✓ **D'autoriser** le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 17 Octobre 2013

Publiée le 17 octobre 2013

Transmise le 17 octobre 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET